

**Décret n° 98-203 du 18 Juin 1998**  
**portant nominations à la direction générale de l'équipement**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-132 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'équipement ;

Vu le décret n° 98-134 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'équipement et des travaux publics ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Sont nommés à la direction générale de l'équipement :

- **M. GAPO Philippe :** directeur des infrastructures de transports terrestres.
- **M. BOUETOUBASSA Prosper :** directeur des infrastructures de transports portuaires et aéroportuaires.
- **M. MONKA Gilbert :** directeur administratif et financier.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret, qui prend effet, pour chacun des intéressés, à compter de la date de prise de fonctions, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

**Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'équipement et des travaux publics,

Le ministre des finances et du budget,

**Colonel Florent NTSIBA.-**

**Mathias DZON.-**